



Fiche explicative des risques à la santé et à la sécurité du travail pour la profession :

Infirmière et infirmier

Août 2025

Risques à la santé et à la sécurité du travail pour la profession d'infirmière et d'infirmier

La fiche explicative suivante a été élaborée à la suite d'ateliers d'analyse de la profession d'infirmière et d'infirmier, organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, en ligne, entre le 16 janvier 2024 et le 22 mai 2024.

Cette fiche, dont le contenu n'est pas exhaustif, propose des mesures de prévention pour chacun des risques connus de la profession d'infirmières et d'infirmiers.

Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1), l'employeur a la responsabilité de prendre des mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique de la travailleuse ou du travailleur. Plus précisément, il a la responsabilité d'identifier, de corriger et de contrôler les risques pouvant affecter la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique de la travailleuse ou du travailleur, pour une bonne prise en charge de la santé et de la sécurité du travail.

La prise en charge de la santé et de la sécurité du travail consiste à :

- mettre en place les mesures nécessaires afin de respecter ses obligations légales, c'est-à-dire identifier, corriger et contrôler les risques pouvant affecter la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs;
- favoriser la participation des travailleuses et travailleurs dans cette démarche de prévention.

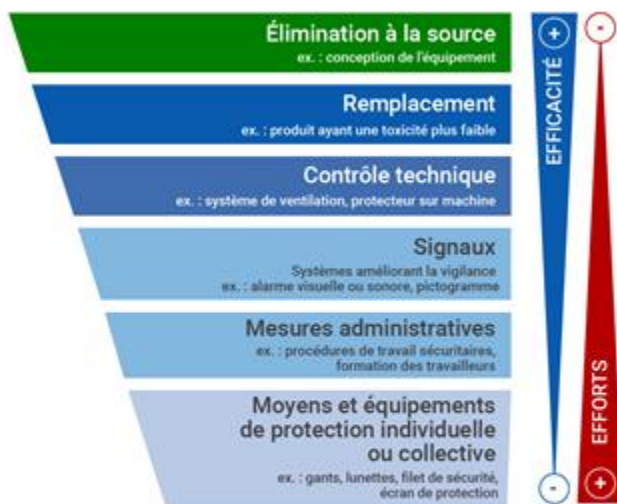
La fiche traite des six types de risques liés au travail suivants :

1. Risques chimiques
2. Risques biologiques
3. Risques physiques
4. Risques ergonomiques
5. Risques psychosociaux liés au travail
6. Risques pouvant affecter la sécurité

Les mesures de prévention

Une mesure de prévention est une mesure à mettre en place pour éliminer le risque à la source. Si le risque ne peut pas être éliminé, il faut le maîtriser en mettant en place une combinaison de mesures de prévention en fonction de la hiérarchie des mesures de prévention. Les mesures de prévention sont présentées de la mesure la plus efficace à la moins efficace :

1. Élimination à la source
2. Remplacement
3. Contrôle technique
4. Signaux
5. Mesures administratives
6. Moyens et équipements de protection individuelle ou collective



À défaut d'éliminer les risques à la source, il faut les maîtriser par une combinaison de ces mesures de prévention.

1. RISQUES CHIMIQUES

Exposition à des produits dangereux sous forme de solides, de liquides, d'aérosols, de gaz, de vapeurs, de poussières, de fumées, de brouillard (ex. : gaz d'échappement, vapeurs, d'hydrocarbures, produits pétroliers, urée, produits nettoyants, gaz sous pression, poussières combustibles, etc.)

1.1 Exposition à des produits dangereux divers

(Utilisation de produits d'entretien ménager, de désinfectants, de solutions enzymatiques pour la stérilisation des équipements, de produits pour les tests de dépistage et d'agents conservateurs tel que le formol)

1.2 Exposition à des médicaments

(Par contact direct ou indirect avec des médicaments antinéoplasiques et cytotoxiques (ex. : lait maternel, salive, sueur, etc).)

1.3 Exposition à des contaminants lors d'intervention auprès du patient

(Gaz comprimés et gaz anesthésiants (ex. : isoflurane), fumées lors de l'utilisation du cautère, particules lors du sciage de plâtre, poivre de cayenne, gaz d'échappement de véhicules d'urgence)

- **Les risques chimiques prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiquer les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Une exposition aux produits dangereux peut se faire principalement par :**
 - La voie respiratoire
 - La voie cutanée
- **L'exposition aux risques chimiques peut entraîner les effets suivants :**
 - Irritation des voies respiratoires, de la peau ou des yeux
 - Dermatite de contact
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Intoxication
 - Effets sur la fertilité ou sur le fœtus
 - Cancer

Mesures de prévention

1	Éliminer le produit dangereux
2	Substituer les produits par des produits moins réactifs ou toxiques

3	Utiliser seulement la quantité de produit nécessaire à la tâche
4	Utiliser un système de ventilation locale par extraction
5	Assurer une ventilation générale adéquate
6	Utiliser les méthodes de travail sécuritaires
7	Entreposer de façon sécuritaire les produits
8	Former et informer les travailleurs sur les produits dangereux auxquels ils sont susceptibles d'être exposés (SIMDUT)
9	S'assurer du bon état des équipements et des contenants pour éviter les fuites, les déversements et les émissions
10	Entretenir les lieux de travail pour éviter l'accumulation de contaminants
11	Fournir et assurer le port des équipements de protection individuelle requis (ex. : gants, protection oculaire, appareil de protection respiratoire, etc.)

2. RISQUES BIOLOGIQUES

Présence de micro-organismes (virus, parasites, bactéries, champignons microscopiques, etc.) dans des poussières, gouttelettes ou aérosols, ou dans un liquide biologique. Ils peuvent croître dans un environnement humide, se déposer sur des surfaces ou décomposer les matériaux.

2.1 Exposition à des liquides biologiques et à des aérosols

(Ex. : salive, crachat, sang, vomissures, urine, excréments, vernix, etc.)

2.2 Contact avec des objets piquants ou tranchants contaminés avec des liquides biologiques

(Ex. : aiguilles, scalpels, etc.)

2.3 Contact par morsure

2.4 Exposition à des déchets biomédicaux

(Ex. : pansements, matériel souillé, déchets biomédicaux, etc.)

2.5 Contact avec des personnes

(Ex. : collègues de travail, clientèle, entourage, etc.)

2.6 Exposition à des insectes et à des parasites

(Ex. : punaises de lit, acariens (sarcoptes), vers (oxyures), etc.)

2.7 Exposition à des animaux et à des moisissures

(Ex. : lors de soins à domicile ou en communauté)

- **Les risques biologiques prédominent lors des tâches suivantes :**

- Évaluer la personne dans sa globalité
- Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
- Prodiger les soins et les traitements infirmiers et médicaux
- Effectuer les activités clinico-administrative
- Intervenir au bloc opératoire

- **L'exposition aux risques biologiques peut se faire par :**

- Des agents biologiques (ex. : virus, bactéries, champignons, parasites, etc.)
- Des vecteurs (ex. : humains, insectes, animaux, etc.)

- **L'exposition aux risques biologiques peut entraîner les effets suivants :**

- Maladies infectieuses
 - Rhume
 - Influenza (grippe)

- Hépatite A, B ou C
 - Rougeole
 - Virus respiratoire syncytial (VRS)
 - Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
 - Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)
 - COVID-19
 - Tuberculose
 - Etc.
- Troubles cutanés, respiratoires et métaboliques

Mesures de prévention

1	Assurer une ventilation générale ou locale adéquate
2	Appliquer des règles de salubrité (ex. : lavage de mains et l'assainissement des outils et des équipements après leur utilisation, etc.)
3	Manipuler et entreposer adéquatement les déchets biomédicaux
4	Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les risques à la santé, les règles de biosécurité, les pratiques de base en prévention des infections, l'utilisation et l'entretien des équipements de protection individuels.
5	Entretenir les lieux de travail et effectuer un nettoyage périodique
6	Offrir la vaccination aux travailleurs
7	Planifier des mesures d'urgence
8	Fournir les équipements de protection individuelle appropriés (ex. : blouses, pantalons, tablier, gants, masques, lunettes de sécurité/visières, calot, etc.) et s'assurer qu'ils sont utilisés lorsque requis

3. RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques englobent les dégagements d'énergie ou de force tels que le bruit, les vibrations, l'électricité, la pression atmosphérique (environnement hyperbare ou hypobare), les rayonnements (exemple: ionisant, non ionisant, magnétisme, lumière) et les contraintes thermiques (chaleur et froid).

Thermiques

3.1 Risques thermiques

- **Les risques thermiques prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Prodiger les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les risques thermiques peuvent exister en présence :**
 - D'une exposition à des conditions de température et d'humidité extrêmes liées au climat
 - De machines et d'équipements générant de la chaleur
- **L'exposition aux risques thermiques peut entraîner les effets suivants :**
 - Chaleur
 - Déshydratation
 - Épuisement par la chaleur
 - Coup de chaleur
 - Froid
 - Engelures
 - Fissures ou crevasses aux mains et aux doigts
 - Troubles musculosquelettiques (TMS)
 - Hypothermie

Mesures de prévention

1	Réduire le temps d'exposition au froid ou à la chaleur
2	Organiser le travail en fonction des conditions climatiques et atmosphériques
3	Permettre l'acclimatation avant le travail à plein régime
4	Utiliser de l'équipement d'aide à la manutention permettant de réduire la charge de travail et les efforts requis
5	Tenir un registre de températures par temps chaud et appliquer des mesures de prévention selon le niveau de risque
6	S'assurer d'avoir accès à l'eau potable

7	Aménager des aires de repos chauffées ou climatisées
8	Informier et former les travailleurs sur les risques et les mesures de prévention
9	Porter une tenue vestimentaire appropriée selon le travail à effectuer

Bruit

3.2 Exposition au bruit continu, intermittent, impulsif ou de choc

- **Les risques reliés au bruit prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Intervenir au bloc opératoire
 - Prodiquer les soins et les traitements infirmiers et médicaux
- **Les risques d'exposition au bruit continu, intermittent, impulsif ou de choc peuvent exister en présence :**
 - De bruits forts et répétitifs provenant d'alarmes, des cloches d'appel, de cris de personnes, et d'autres sources en milieu de soins (ex. : machinerie, moniteurs et pompes)
- **L'exposition au bruit peut entraîner les effets suivants :**
 - Fatigue auditive
 - Détérioration de l'acuité auditive (surdit )
 - Acouph ne
 - Fatigue, stress, baisse de la vigilance

Mesures de pr vention

1	Remplacer les outils, les machines, les �quipements ayant un niveau de bruit �lev� par d'autres, moins bruyants
2	Limitier la propagation du bruit des �quipements des machines (ex. : encoffrement)
3	Isoler tous les postes de travail expos� au bruit ou insonoriser le lieu de travail
4	R�duire le temps d'exposition des travailleurs
5	Informier et former les travailleurs sur le bruit, ses effets sur la sant� et sur les mesures de pr�vention
6	Appliquer un programme de surveillance du niveau de bruit et de la sant� des travailleurs
7	Avertir les travailleurs o� le port des protecteurs est requis (ex. : une affiche)
8	Fournir les protecteurs auditifs et s'assurer de leur port lorsque requis

Autres risques physiques

3.3 Exposition aux rayonnements

(Rayons X, radiothérapie, curiethérapie, scan, IRM, lumière bleue, rayons ultraviolets)

- **Ce risque prédomine lors des tâches suivantes :**
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiguier les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Une exposition aux radiations ionisantes peut entraîner les effets suivants :**
 - Effets aigus (court terme ou immédiat)
 - Atteintes cutanées
 - Effets chroniques (long terme ou progressif)
 - Cataractes
 - Diminution de la fertilité
 - Cancer

Mesures de prévention

1	Éliminer ou réduire l'utilisation des rayonnements ionisants
2	Limitier le temps d'exposition
3	S'éloigner de la source de rayonnement ou l'isoler à l'aide d'un écran de protection
4	Signaler le risque de rayonnement (ex. : panneaux d'avertissement, d'alarmes sonores, visuelles)
5	Surveiller la santé des travailleurs à l'aide de dosimètres
6	Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
7	Former et informer les travailleurs sur le risque d'exposition aux rayonnements et sur les mesures de prévention
8	Porter les équipements de protection individuels requis (ex. : tablier de plomb) et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate

4. RISQUES ERGONOMIQUES

Les risques ergonomiques sont liés à un contexte de travail non optimal (organisation, environnement, conditions de travail) qui peut causer des contraintes physiques et psychiques sur les travailleurs. L'exposition à un ou plusieurs de ces risques augmentent la probabilité de générer un trouble musculosquelettique (TMS) chez le travailleur.

4.1 Risques ergonomiques liés aux postures contraignantes

(En raison de l'encombrement de l'espace par l'appareillage, le matériel pour l'administration des soins et d'autres personnes présentes, de l'espace restreint et parfois inadapté (ex. : lors de soins à domicile ou dans des espaces urbains))

4.2 Risques ergonomiques liés à une position debout ou assise prolongée

(Ex. : en situation de triage, lors de chirurgies ou lors du travail à l'ordinateur)

4.3 Risques ergonomiques liés aux mouvements répétitifs

(Ex : lors de la prise des signes vitaux au triage)

4.4 Risques ergonomiques liés au soulèvement, manipulation et transport de charges lourdes

(Ex. : soins à domicile ou en milieux urbains où le transport de matériel ou de patients se fait sur de longues distances dans des environnements peu adaptés)

- **Les risques ergonomiques prédominent lors des tâches suivantes :**

- Évaluer la personne dans sa globalité
- Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
- Prodiger les soins et les traitements infirmiers et médicaux
- Intervenir au bloc opératoire

- **L'exposition aux risques ergonomiques liés aux postures contraignantes peut entraîner les effets suivants :**

- Troubles musculosquelettiques (TMS)
 - (Ex. : atteinte des muscles, des os, des tendons, des ligaments, des articulations, des nerfs, des vaisseaux sanguins et d'autres tissus mous, etc.)

Mesures de prévention

1	Concevoir des postes de travail ergonomiques
2	Utiliser de l'équipement d'aide à la manutention (ex. : chariot de transport)
3	Aménager et ajuster les postes de travail

4	Utiliser des accessoires ergonomiques (ex. : chaises et tables ajustables, tapis anti-fatigue, banc assis-debout, etc.)
5	Fournir de l'équipement en bon état
6	Assurer une rotation des tâches
7	Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
8	Former les travailleurs sur les principes de déplacements sécuritaires des personnes (ex. : PDSB, utilisation sécuritaire des lève-personnes et d'équipement d'aide à la manutention)
9	Informar les travailleurs des méthodes de travail sécuritaires, de l'ajustement des postes de travail, des techniques de manutention et des risques de développer des TMS
10	Se doter d'un programme d'achat d'équipements ergonomiques
11	Effectuer des étirements, varier la posture et prendre des pauses-santé

5. RISQUES PSYCHOSOCIAUX LIÉS AU TRAVAIL

La violence et le harcèlement peuvent être internes ou externes :

- **Interne** : La violence ou le harcèlement se manifestent entre les membres du personnel de tous les niveaux hiérarchiques d'une même organisation, y compris le personnel d'encadrement.
- **Externe** : La violence ou le harcèlement peuvent s'exprimer entre des travailleurs et par toute autre personne présente dans le milieu de travail sans lien d'emploi avec celui-ci, comme un client ou un fournisseur.

Violence en milieu de travail

La violence peut être physique, psychologique, à caractère sexuel, conjugale et familiale sur les lieux du travail.

5.1 Risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail

- **Les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Évaluer la personne dans sa globalité
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiger les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les risques psychosociaux liés à la violence au travail existent dans les situations suivantes :**
 - Travailler avec le public (ex. : des personnes agressives ou imprévisibles)
 - Travailler seul ou en petit nombre
 - Gérer des conflits avec les collègues
 - Contact avec la clientèle ayant des troubles neurocognitifs, des troubles neurodéveloppementaux et des troubles de santé mentale
 - Exposition à des personnes intoxiquées par l'alcool et les drogues
 - Codes blancs
 - Gestion des familles lors de décès
- **L'exposition aux risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail peut entraîner les effets suivants :**
 - Troubles psychologiques
 - Anxiété, stress chronique, insomnie, problème de concentration, épuisement professionnel et faible estime de soi

- Troubles physiques divers
 - Troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires, métaboliques et fatigue extrême
- Troubles comportementaux
 - Agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles et isolement
- Autres
 - Baisse de la motivation, baisse du rendement, faible niveau de satisfaction au travail, détérioration du climat de travail, présentéisme, absentéisme, épuisement professionnel, insécurité psychologique, etc.

Mesures de prévention

1	Élaborer et appliquer une politique de prévention de la violence
2	Aménager le lieu de travail pour assurer la protection du travailleur
3	Élaborer un protocole de gestion de conflits
4	Définir les rôles et responsabilités de chacun
5	Instaurer des rencontres individuelles et d'équipe
6	Informier et former les travailleurs
7	Avoir un programme d'accueil des nouveaux travailleurs et de retour au travail
8	Offrir un programme d'aide aux employés (PAE) et des mécanismes de soutien (ex. : collègues, coordonnateur, discussions avec les travailleurs après des situations difficiles ou extrêmes, etc.)
9	Afficher et utiliser des moyens de communication clairs à l'intention des clients indiquant la tolérance zéro de la violence et des autres actes répréhensibles

Harcèlement au travail

Les risques psychosociaux liés au harcèlement au travail sont une exposition à des conduites vexatoires répétées ou à un acte grave (par exemple : dénigrement, intimidation, cyberintimidation, isolement d'une personne, humiliation, empêcher une personne de s'exprimer, colportage de rumeurs, ridiculisation, mise en cause de convictions, abus du droit de gestion, cris, propos discriminatoires, critiques formulées publiquement, accusations mensongères, avances sexuelles, agressions, blagues sexuelles ou sexistes, attouchements, traitement arbitraire, etc.).

5.2 Risques psychosociaux liés au harcèlement

- **Les risques psychosociaux liés au harcèlement prédominent lors des tâches suivantes :**

- Évaluer la personne dans sa globalité
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les risques psychosociaux liés au harcèlement existent dans les situations suivantes :**
 - Ambiguïté ou conflit dans les rôles et responsabilités
 - Organisation du travail pouvant créer un climat d'insécurité
 - Relations conflictuelles
 - Climat de travail malsain
 - Manque d'information et de communication
 - Manque de soutien et de solidarité entre collègues
 - Mode de gestion axé sur la peur et le silence
- **L'exposition aux risques psychosociaux liés au harcèlement peut entraîner les effets suivants :**
 - Troubles psychologiques
 - Anxiété, stress chronique, insomnie, problème de concentration, épuisement professionnel et faible estime de soi
 - Troubles physiques divers
 - Troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires, métaboliques et fatigue extrême
 - Troubles comportementaux
 - Agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles et isolement
 - Autres
 - Baisse de la motivation, baisse du rendement, faible niveau de satisfaction au travail, détérioration du climat de travail, présentéisme, absentéisme, épuisement professionnel, insécurité psychologique, etc.

Mesures de prévention

1	Planifier et organiser le travail
2	Instaurer un protocole de gestion de conflits
3	Définir les rôles et les responsabilités de chacun
4	Instaurer des rencontres individuelles et d'équipe (ex. : suivi de la charge de travail, partage d'expérience, etc.)
5	Élaborer un programme d'accueil des nouveaux travailleurs et de retour au travail

6	Élaborer et mettre en application une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique
7	Former et informer les travailleurs sur les risques psychosociaux liés au travail, les mesures de prévention en place et l'importance d'une bonne hygiène de vie
8	Offrir un programme d'aide aux employés (PAE) et des mécanismes de soutien (ex. : collègues, coordonnateur, discussions avec les travailleurs après des situations difficiles ou extrêmes)
9	Afficher et utiliser des moyens de communication clairs à l'intention des clients indiquant la tolérance zéro de la violence et des autres actes répréhensibles

Autres facteurs de risques psychosociaux liés au travail

5.3 Exposition à différentes sources de stress

- **Les autres facteurs de risques psychosociaux liés au travail prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Coordonner les évaluations, les interventions, les surveillances et les suivis
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiguier les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les autres facteurs de risques psychosociaux liés au travail existent dans les situations suivantes :**
 - Surcharge de travail (ex. : pénurie de main-d'œuvre ou en cas d'absence de membres des équipes, temps supplémentaire obligatoire, longue période de garde)
 - Rythme de travail élevé (ex. : manque de temps pour assumer l'ensemble des responsabilités)
 - Horaire de travail irrégulier
 - Interruptions fréquentes
 - Demande psychologique élevée
 - Responsabilité professionnelle (ex. : lié aux soins et à une possibilité d'erreur de médication)
- **L'exposition aux autres facteurs de risques psychosociaux liés au travail peut entraîner les effets suivants :**
 - Troubles psychologiques
 - Anxiété, stress chronique, insomnie, problème de concentration, épuisement professionnel et faible estime de soi
 - Troubles physiques divers
 - Troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires,

- métaboliques et fatigue extrême
- Troubles comportementaux
 - Agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles et isolement
- Autres
 - Baisse de la motivation, baisse du rendement, faible niveau de satisfaction au travail, détérioration du climat de travail, présentéisme, absentéisme, épuisement professionnel, insécurité psychologique, etc.

Mesures de prévention

1	Planifier et organiser le travail
2	Analyser les postes et les tâches et élaborer des méthodes de travail sécuritaires
3	Former et informer les travailleurs sur les risques psychosociaux liés au travail, les mesures de prévention en place et l'importance d'une bonne hygiène de vie
4	Offrir un programme d'aide aux employés (PAE)
5	Prévoir des pauses régulières
6	Instaurer des rencontres individuelles et d'équipe

Exposition à un événement potentiellement traumatique

Les risques psychosociaux liés à l'exposition à un événement potentiellement traumatique sont une exposition à des situations imprévisibles caractérisées par des menaces à l'intégrité physique (par exemple : être témoin d'un accident grave ou d'un décès, agir à titre de premier répondant lors d'un accident grave ou mortel, être la cause probable de l'accident grave ou mortel, craindre pour son intégrité, craindre de mourir, être témoin d'actes de violence ou en être victime, être enfermé ou coincé). Exposition de manière répétée aux détails pénibles d'un ou plusieurs événements (par exemple : accumulation de traumatismes).

5.4 Risques psychosociaux liés à l'exposition à un événement potentiellement traumatique

- **Les risques psychosociaux liés à l'exposition à un événement potentiellement traumatique prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Évaluer la personne dans sa globalité
 - Prodiger les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les risques psychosociaux liés à l'exposition à un événement potentiellement traumatique existent dans les situations suivantes :**

- Exposition à la souffrance, à la détresse émotionnelle, à l'acharnement thérapeutique, au décès, au deuil périnatal, à des avortements
- Possibilité de conflits de valeurs liés aux décisions cliniques et à des dilemmes éthiques
- **L'exposition aux risques psychosociaux liés à un événement potentiellement traumatique peut entraîner les effets suivants :**
 - Troubles psychologiques
 - Anxiété, stress chronique, état de stress post-traumatique, insomnie, problème de concentration, épuisement professionnel et faible estime de soi
 - Troubles physiques divers
 - Troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires, métaboliques et fatigue extrême
 - Troubles comportementaux
 - Agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles et isolement
 - Autres
 - Baisse de la motivation, baisse du rendement, faible niveau de satisfaction au travail, détérioration du climat de travail, présentéisme, absentéisme, épuisement professionnel, insécurité psychologique, etc.

Mesures de prévention

1	Définir les rôles et les responsabilités de chacun
2	Planifier et organiser le travail
3	Analyser les postes et les tâches et élaborer des méthodes de travail sécuritaires
4	Informier et former les travailleurs sur les risques psychosociaux liés au travail, les mesures de prévention en place et l'importance d'une bonne hygiène de vie
5	Planifier l'accueil et le retour au travail des travailleurs
6	Offrir un programme d'aide aux employés (PAE)
7	Instaurer des rencontres individuelles et d'équipe

6. RISQUES POUVANT AFFECTER LA SÉCURITÉ

Les risques pouvant affecter la sécurité englobent les pièces mobiles des machines et de l'équipement, les angles rentrants, les formes des pièces et des matériaux, la manipulation d'outils et d'équipements, le travail en hauteur ou en espace clos, les planchers glissants ou irréguliers, les véhicules, la projection de matériaux, la résistance mécanique inadéquate, les incendies et les explosions.

Chutes (travailleurs et objets)

6.1 Risque de chutes de même niveau

- **Les risques de chute prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Évaluer la personne dans sa globalité
 - Effectuer la préparation, l'administration et l'ajustement des produits immunisants, médicaments et autres substances
 - Prodiguier les soins et les traitements infirmiers et médicaux
 - Intervenir au bloc opératoire
- **Les risques de chute existent dans les situations suivantes :**
 - Plancher glissant ou encombré (ex. : présence d'eau, de cordons électriques et autres obstacles dans les zones de circulation)
 - Voies d'accès au bâtiment et passages glissants et mal entretenus (ex. : pluie, neige, glace et verglas)
- **Les chutes peuvent entraîner les effets suivants :**
 - Fracture, entorse, foulure
 - Ecchymoses, contusion
 - Traumatisme crânien
 - Blessures multiples (ex. : dos, nuque, lombalgies, etc.)
 - Paralysie
 - Décès

Mesures de prévention

1	Exécuter le travail à partir d'une surface exempte de risque de chute
2	Libérer les voies de circulation de tout encombrement et bien les éclairer
3	Nettoyer le plancher rapidement en cas de déversement de liquide ou de toute autre matière
4	Signaler le risque de chute (ex. : une affiche, une pancarte, etc.)
5	Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les risques à la sécurité et les règles de circulation

6	Entretien des lieux périodiquement (ex. : postes de travail, voies d'accès et voies de circulation, etc.)
7	Porter des équipements de protection individuelle requis (ex. : chaussures antidérapantes, crampons, etc.)

Véhicules en mouvement

6.2 Risques de contact avec des véhicules en mouvement

- **Les risques de contact avec des véhicules en mouvement prédominent lors des tâches suivantes :**
 - Évaluer la personne dans sa globalité
- **Ces risques sont présents lors de contact avec des véhicules en mouvement :**
 - Se déplacer sur les terrains extérieurs des établissements de santé (ex. : stationnements, quais de livraison, voies d'accès d'ambulances) où circulent des véhicules
 - Intervenir ou circuler à proximité des zones de circulation de véhicules (ex. : lors d'évaluations à domicile, dans des milieux communautaires ou lors d'interventions d'urgence tels que les rues, les chantiers, les événements extérieurs, etc.)
- **Le contact avec des véhicules en mouvement peut entraîner les effets suivants :**
 - Fracture/entorse/foulure
 - Contusion
 - Ecchymoses
 - Traumatisme crânien
 - Écrasement
 - Amputation
 - Blessures multiples
 - Décès

Mesures de prévention

1	Restreindre l'accès aux zones de circulation de véhicules (ex. : quais de livraison, zones d'ambulance, etc.) aux seuls employés autorisés et interdire la circulation piétonne dans ces zones hors des besoins d'intervention
2	Planifier les interventions à domicile ou en milieux externes à des moments où la circulation est moins dense ou en coordination avec les services de transport (ex. : ambulance ou livraison)
3	Aménager des voies piétonnes sécurisées, séparées physiquement des voies de circulation des véhicules

4	Installer une signalisation permanente claire pour indiquer les voies piétonnes et les zones à risque
5	Installer des miroirs convexes aux intersections et zones à visibilité réduite
6	Planifier la circulation des véhicules (ex. : heures de livraison, mouvements d'ambulance, etc.) pour minimiser les croisements avec les piétons
7	Informer le personnel sur les itinéraires sécuritaires et les zones à éviter
8	Établir des procédures d'intervention sécuritaires dans les milieux communautaires
9	Former les infirmières sur les risques liés à la coactivité véhicules/piétons, les méthodes de vigilance lors des déplacements et les procédures en cas d'accident du travail
10	Fournir des équipements de haute visibilité (ex. : vestes réfléchissantes) pour les interventions extérieures ou dans les zones à risque de circulation